



ETABLISSEMENT PUBLIC  
DE GESTION ET D'AMÉNAGEMENT  
DE LA BAIE DE DOUARNENEZ

DEPARTEMENT DU FINISTÈRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 5 juin 2014

Le 5 juin 2014 à 14h30, s'est tenue, dans la salle de conseil de la mairie de Plonévez-Porzay, une séance du comité syndical légalement convoqué le 21 mai 2014.

■ **PRESENTS** : 14

**Collège des EPCI et communes non producteurs – préleveurs d'eau potable :**

Bernard IDOT (CCPC), Thierry BETRANCOURT (CCPC), Didier PLANTE (CCPCP), Paul DIVANAC'H (CCPCP), Alain LE QUELLEC (CCPCP), Henri CARADEC (Douarnenez communauté), Jean KERIVEL (Douarnenez communauté), Jean-Pierre LE BRAS (Beuzec-Cap-Sizun)

**Collège des producteurs d'eau potable :**

Joël BLAIZE (Plomodiern), Henri LE PAPE (CCPC), Michel BANNALEC (Douarnenez), Antoine GABRIELE (Quimper communauté)

**Collège du Département du Finistère :** Jacques GOUEROU, Nicole ZIEGLER

■ **ABSENTS/EXCUSES** : 4

**Collège des EPCI et communes non producteurs - préleveurs d'eau potable :** Dominique LE PENNEC (CCPC), Marie-Thérèse HERNANDEZ (Douarnenez Communauté)

**Collège des producteurs d'eau potable :** Christine LELIEVRE (Saint-Nic)

**Collège du Département du Finistère :** Armelle HURUGUEN

■ **POUVOIRS** : 2

Marie-Thérèse HERNANDEZ (Douarnenez communauté) a donné pouvoir à Jean KERIVEL (Douarnenez communauté),

Christine LELIEVRE (Saint-Nic) a donné pouvoir à Joël BLAIZE (Plomodiern)

■ **SECRETAIRE DE SEANCE** : Paul DIVANAC'H (CCPCP)

■ **ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :**

Michel KERVOALEN, ancien président de l'EPAB

Ludovic DESRUELLES, technicien suivi qualité eau, EPAB

Sébastien LELOUP, technicien bocage, EPAB

Annabelle CHEVAL, responsable secrétariat-comptabilité-RH, EPAB

Nicolas LE MEUR, coordinateur pôle prévention, EPAB

Olivier ROBIN, coordinateur milieux naturels, EPAB.

**DB N°6-2014 : ELECTION DU 1<sup>ER</sup> VICE-PRESIDENT**

**RAPPORTEUR : PRESIDENT DE L'EPAB**

VU le code général des collectivités territoriales, CGCT,

VU l'arrêté préfectoral n°2013163-0002 du 12 juin 2013, portant modification des statuts du syndicat mixte établissement public de gestion et d'aménagement de la baie de Douarnenez (EPAB),

VU les règles de fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale régis par les articles L5721-1 à L5721-9 et L5722-1 à L5722-9 du CGCT, auxquelles est soumis l'EPAB,

VU les statuts de l'EPAB,

CONSIDERANT l'article 8.4- des statuts de l'EPAB, qui indique le comité syndical ne peut délibérer que si au moins un tiers des délégués est effectivement présent et que la majorité absolue des délégués est présente ou représentée, les décisions étant adoptées à la majorité absolue.

CONSIDERANT l'article 9.1- des statuts de l'EPAB, indiquant qu'il appartient au comité syndical d'élire les membres du bureau, dont deux vice-présidents du comité syndical.

Le président de l'EPAB invite le ou les candidats pour occuper cette fonction à se déclarer.

Monsieur Joël BLAIZE présente sa candidature.

Les membres du comité syndical se sont mis d'accord pour voter à main levée.

**Résultats :**

Monsieur Joël BLAIZE obtient 16 voix.

*Le comité syndical :*

- *Membres présents : 14*
- *Pouvoirs : 2*
- *Votants : 16*

**Monsieur Joël BLAIZE, ayant obtenu la majorité absolue des voix, est proclamé 1<sup>er</sup> vice-président de l'EPAB par le comité syndical, et immédiatement installé.**

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

FAIT ET DELIBERE LE 5 JUIN 2014

Le Président,  
Henri CARADEC

